

P.L.U. approuvé par délibération
du Conseil Municipal du 12 octobre 2007
Le Maire



PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES SANITAIRES

■ Commune de DAMBLAIN

OCTOBRE 2007

ANNEXES SANITAIRES

Eau potable

La commune de Damblain est alimentée en eau potable par le Syndicat des Eaux de Damblain et du Creuchot (réservoir sur Damblain) qui achète l'eau au Syndicat des Eaux de l'Anger (ressources sur Suriauville).

Le Syndicat des Eaux de Damblain et du Creuchot regroupe 6 communes : Damblain, Robécourt, Rozières-sur-Mouzon, Rocourt, Romain-auxBois et Villotte.

Avant distribution, l'eau est traitée à Suriauville : traitement de déferrisation et démanganisation. De plus, un traitement à l'arsenic est en cours d'installation.

En 2004, la consommation globale annuelle s'élève à 20 500 m³ pour l'ensemble des abonnés de la commune.

A ce jour, aucun périmètre de protection des captages d'eau potable des collectivités publiques n'est recensé sur le territoire communal.

Assainissement

Actuellement, la commune de Damblain ne dispose pas de système d'assainissement collectif assurant à la fois la collecte et le traitement des eaux usées produites par les immeubles. Par conséquent, les immeubles devront être dotés d'un dispositif d'assainissement autonome conforme à l'arrêté interministériel du 6 mai 1996.

Une étude du schéma d'assainissement doit être réalisée dans le cadre de la Communauté de Communes des Marches de Lorraine. Elle exposera le diagnostic de la situation existante et proposera des scénarios d'assainissement.

En application de l'article 35 de la loi sur l'eau, la commune devra délimiter, après enquête publique, les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif.

Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est réalisée une fois par semaine par la société SYMTROM dans le cadre du Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Lamarche/Martigny-les-Bains.

Les déchets collectés sont traités par incinération ou enfouissement sur la plate-forme de Mandres-sur-Vair.

Les encombrants sont enlevés quatre fois par an.

Par ailleurs, il existe un point tri situé place de la Gare à Damblain (verre, plastique, papier) et une déchetterie à Lamarche.

RESEAUX PROJETES POUR LA REALISATION DU PARC D'ACTIVITES

Source : Dossier de réalisation de la ZAC, décembre 2006

Assainissement

L'assainissement projeté du parc d'activités sera de type unitaire.

Les eaux pluviales des voiries et des différents lots seront collectées par des canalisations enterrées.

Les réseaux de collecte des eaux pluviales seront dirigés vers 6 noues paysagères de rétention qui assureront la régulation des eaux pluviales.

Afin de répondre aux exigences de la police de l'eau en matière de pollution, il sera disposé, en complément des séparateurs à hydrocarbures, des filtres plantés de roseaux qui seront mis en œuvre en aval des noues paysagères avant rejet dans le milieu naturel.

Adduction d'eau potable – protection d'incendie

Un réseau de distribution du parc d'activités en eau potable est projeté. Il servira également de protection incendie.

Le réseau sera implanté au droit des voiries projetées.

Il sera raccordé au réseau d'amenée créé afin de renforcer les réseaux existants depuis le réservoir dit « de Vilotte » par la mise en œuvre d'une canalisation fonte de Ø 200mm, posée en parallèle de la conduite existante. La longueur du réseau projeté est d'environ 9 km.

La protection incendie de la zone sera entièrement assurée par le réseau de la zone avec un débit de pointe de 360m³/h à maintenir pendant 2 heures minimum, Afin de ne pas grever le réseau projeté, il sera mis en œuvre sur la zone une réserve de 720 m³ avec mise en place d'un surpresseur.

Des poteaux incendies seront mis en place le long du tracé du réseau de manière à assurer la couverture nécessaire à la protection incendie.

Eau industrielle

Un réseau sera de distribution du parc d'activités en eau industrielle est projeté. Il sera raccordé aux réseaux d'amenées suivants :

- Syndicat du Nord Bassigny :

Le syndicat a une disponibilité actuelle de 25 m³/h soit 500 m³/j

Le réseau le plus proche se situe sur la commune de Colombey-les-Choiseul. En conséquence, il sera nécessaire de créer un nouveau réseau d'amenée par la mise en œuvre d'une canalisation fonte de Ø 100mm, posée le long du réseau viaire existant. La longueur du réseau projeté est d'environ 3 km. Un surpresseur sera nécessaire pour assurer le débit minimum.

- La commune de DAMBLAIN :

La commune de DAMBLAIN possède un puits de captage abandonné, pour cause de qualité d'eau irrecevable pour de l'adduction d'eau potable et ne suffisant pas à alimenter la commune dans ces besoins actuels.

Celui-ci pourrait produire environ 6 m³/h soit 120 m³/j.

Par contre, la commune envisage d'équiper ce puits d'un réservoir destiné à une future réserve d'eau nécessaire à la protection incendie.

En conséquence, et du fait de la vétusté des équipements existants, il sera nécessaire de changer les pompes de la station de pompage et de créer un nouveau réseau d'amenée par la mise en œuvre d'une canalisation fonte de Ø 200mm, posée le long du réseau viaire existant. La longueur du réseau projeté est d'environ 0,800 km.

Electricité

Le réseau de distribution électrique projeté sera raccordé aux 4 postes de transformation mis en œuvre dans le cadre de cette opération.

Les postes de transformation créés seront alimentés par les réseaux HT créés selon le phasage suivant :

1^{ère} Phase : Raccordement HTA sur le réseau public existant à Damblain
Depuis le poste « Ferme Grivée » pour une puissance disponible de 1 400 kVA.
Depuis le poste « Château d'eau » pour une puissance disponible de 800 kVA via une extension du réseau d'environ 1 km.

2^{ème} Phase : Alimentation HTA via un réseau HTA dédié à la zone. Ce réseau sera directement raccordé au poste source de Montigny-Le-Roi via un réseau enterré d'environ 21 km pour une puissance disponible de 7 500 kVA. Le réseau enterré sera disposé le long du réseau routier existant.

3^{ème} Phase : La troisième phase sera réalisée par une alimentation HTA via un réseau HTA dédié à la zone. Ce réseau sera directement raccordé au poste source de Bourbonne-les-Bains ou de Vittel via un réseau enterré. Le choix du raccordement relatif à cette phase sera défini suivant la fréquence de l'aménagement de la zone et en fonction des consommations réelles constatées sur le parc d'activités.

Les réseaux créés seront implantés au droit des voiries intérieures créées sous les trottoirs.

Gaz

Les communes de Damblain et de Breuvannes-en-Bassigny ne sont actuellement pas desservies en gaz.

Un réseau permettant de répondre aux besoins du parc d'activités est projeté.

Réseau d'amenée est envisagé depuis le réseau de transport avec création d'un poste de détente. Ce réseau se situe à environ 8 km du site de la base de l'OTAN. Il est au Nord du site de l'autre côté de l'autoroute A31.

Télécommunication

Cette opération consistera à créer un réseau de télécommunication au droit des voiries intérieures projetées, sous les trottoirs, au moyen de 6 gaines 42/45 mm et de chambre de tirage de type L5T.

Le réseau créé sera raccordé au réseau d'amenée qui sera mis en œuvre en accotement de la route d'accès dédiée à la zone.

Il sera créé sur la zone un central (dans un local technique) qui intégrera plusieurs cellules pouvant ainsi accueillir tous les différents opérateurs intéressés.

Chaque parcelle sera équipée de deux regards d'interface de branchement individuel de type L1T.

Eclairage public

Cette opération consistera à créer un réseau d'éclairage public au droit des voiries projetées, sous les trottoirs, au moyen d'une gaine semi rigide diamètre 63 mm, avec chambre de tirage.

Les réseaux créés seront gérés par une ou plusieurs armoires de commande, disposées dans le ou les transformateurs projetés sur la zone.

Les voiries intérieures ainsi que les giratoires seront équipés de candélabres de hauteur de feu de 8 m.